

AFLA

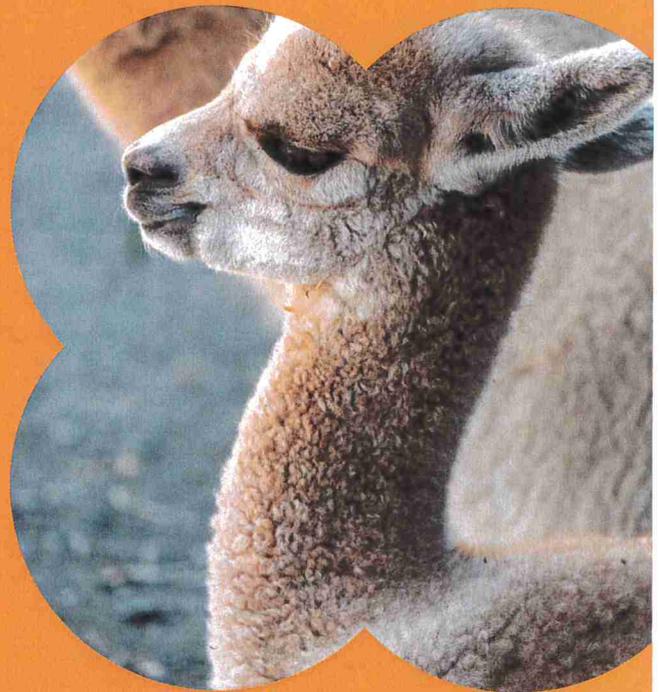
ASSOCIATION
FRANCAISE
LAMAS ET ALPAGAS



association française
lamas et alpagas

Lamas et alpagas :
une filière aux multiples facettes :

- Elevage responsable
- Laine : micro filatures et artisanat
- Agro-tourisme
- Médiation animale
- Eco pâturage
- Métiers de la santé animale



La filière en France :

Chiffres d'enregistrement LAREU 2021

(registre zootechnique européen facultatif) :

3431 lamas / 4419 alpagas / 1439 propriétaires

Tendance : 500 nouveaux enregistrements par an

Chiffres d'enregistrement SIRECam (registre français obligatoire) :

non communiqués

Estimation : au moins autant d'animaux non déclarés

Législation spécifique déjà adoptée par les autres pays européens qui n'ont pas davantage de petits camélidés sur leur sol

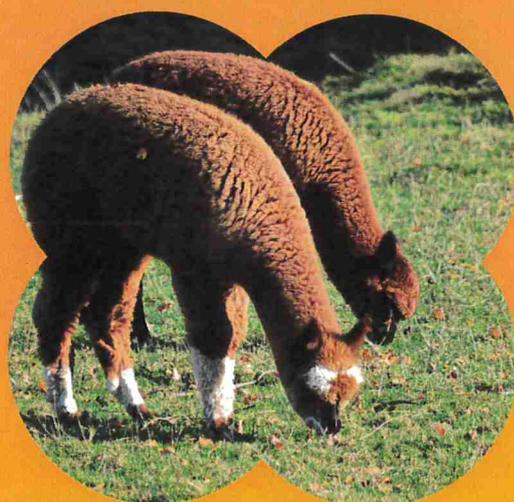
NOS ACTIONS : FORMATION & INFORMATION

- Formation à la détention des petits camélidés, aux soins, aux manipulations...
- Travail de fond avec des vétérinaires
- Visios à thème avec les membres
- Newsletters ciblées et magazine d'information
- Sauvetages avec les membres bénévoles engagés
- Entraide et engagement des membres pour répondre aux appels à l'aide



Dialogue avec les autorités responsables

Pour pérenniser une filière française autour de nos animaux, nous souhaitons apporter notre connaissance du terrain et voir la reconnaissance des outils que nous avons mis en place.



NOS OBJECTIFS pour UNE FILIERE SAINNE et DURABLE :

01 Statut des petits camélidés

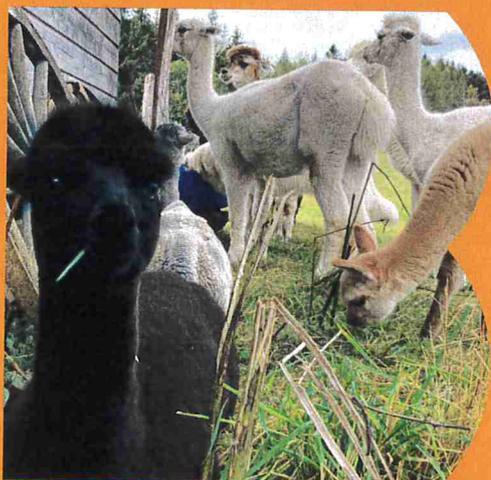
04 Elevage et commercialisation

02 Formation à la détention

05 Santé des animaux

03 Obligation d'enregistrement

1 -STATUT DES PETITS CAMELIDES



- Place à part des petits camélidés : reconnaissance de leur statut (animal de loisirs, comme le cheval) et refus de la filière viande
- Pas d'amalgame entre les petits et les grands camélidés
- Définition d'un standard de la race (lamas - alpagas) et des pratiques de détention (cf charte AFLA)
- Interdiction de détenir des petits camélidés sans congénères, même en protection de troupeau

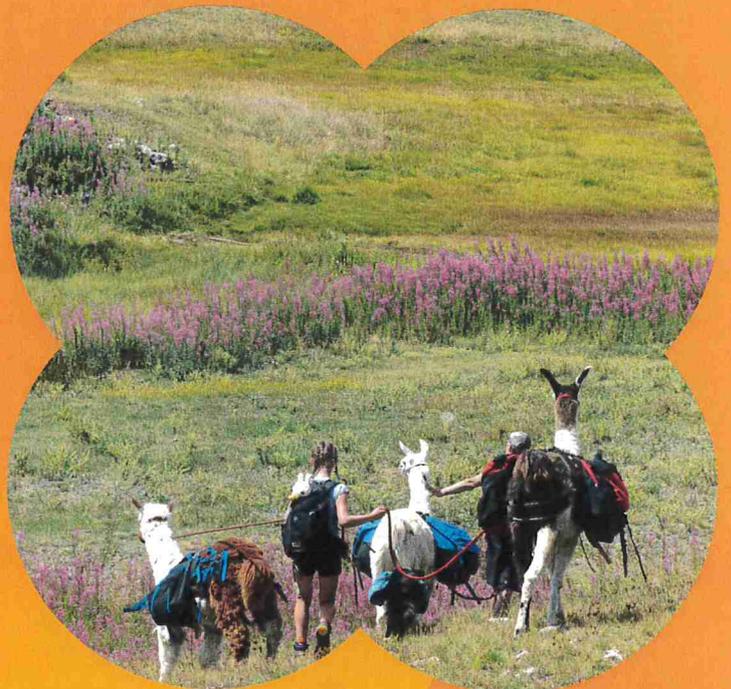
2 - FORMATION A LA DETENTION

- Formation obligatoire à la détention des petits camélidés
- Formation par des gens de la filière



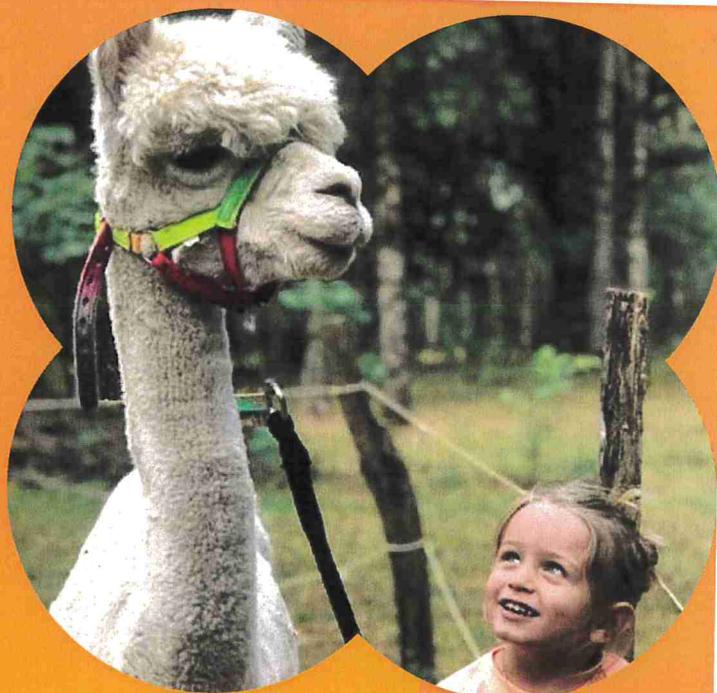
3 - OBLIGATION D'ENREGISTREMENT

- Application pour tous les détenteurs et éleveurs de l'obligation d'enregistrement au SIRECam (obligation depuis 2016)
- Contrôle de détention (comme pour les chevaux) avec des agents formés (voir la fiche Check up)



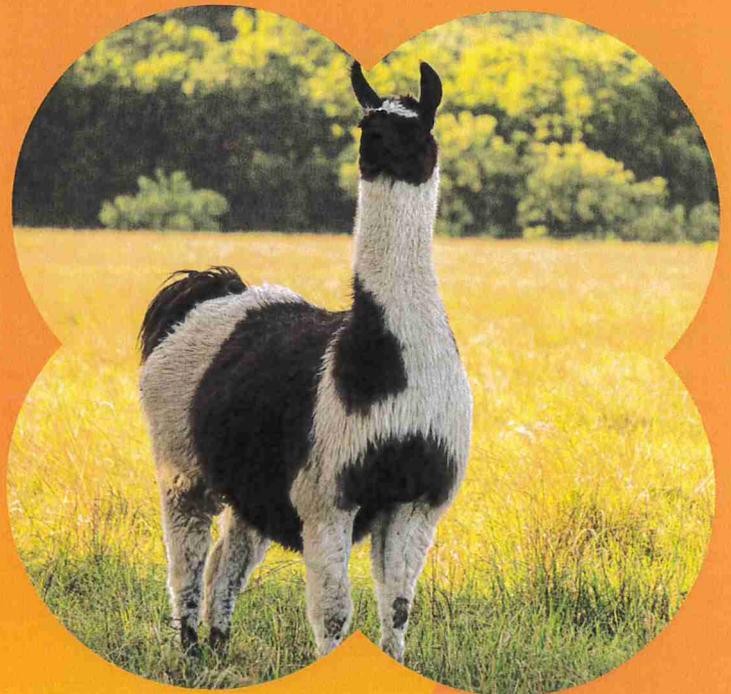
4 - ELEVAGE ET COMMERCIALISATION

- Obligation de déclaration des éleveurs (dès la première vente)
- Obligation dans les annonces de mentionner le SIRET de l'éleveur et le n° SIRECam de l'animal
- Contrôle sévère des élevages « au black »
- Taux de TVA clair et inspiré de la filière équine
- Taux de TVA réduit pour les laines brutes (production agricole)



5 - SANTE DES ANIMAUX

- Reconnaissance de leurs spécificités (tests de santé adaptés et médicaments ciblés)
- Formation des vétérinaires





association française
lamas et alpagas

**APPORTEZ -NOUS
VOTRE SOUTIEN**

